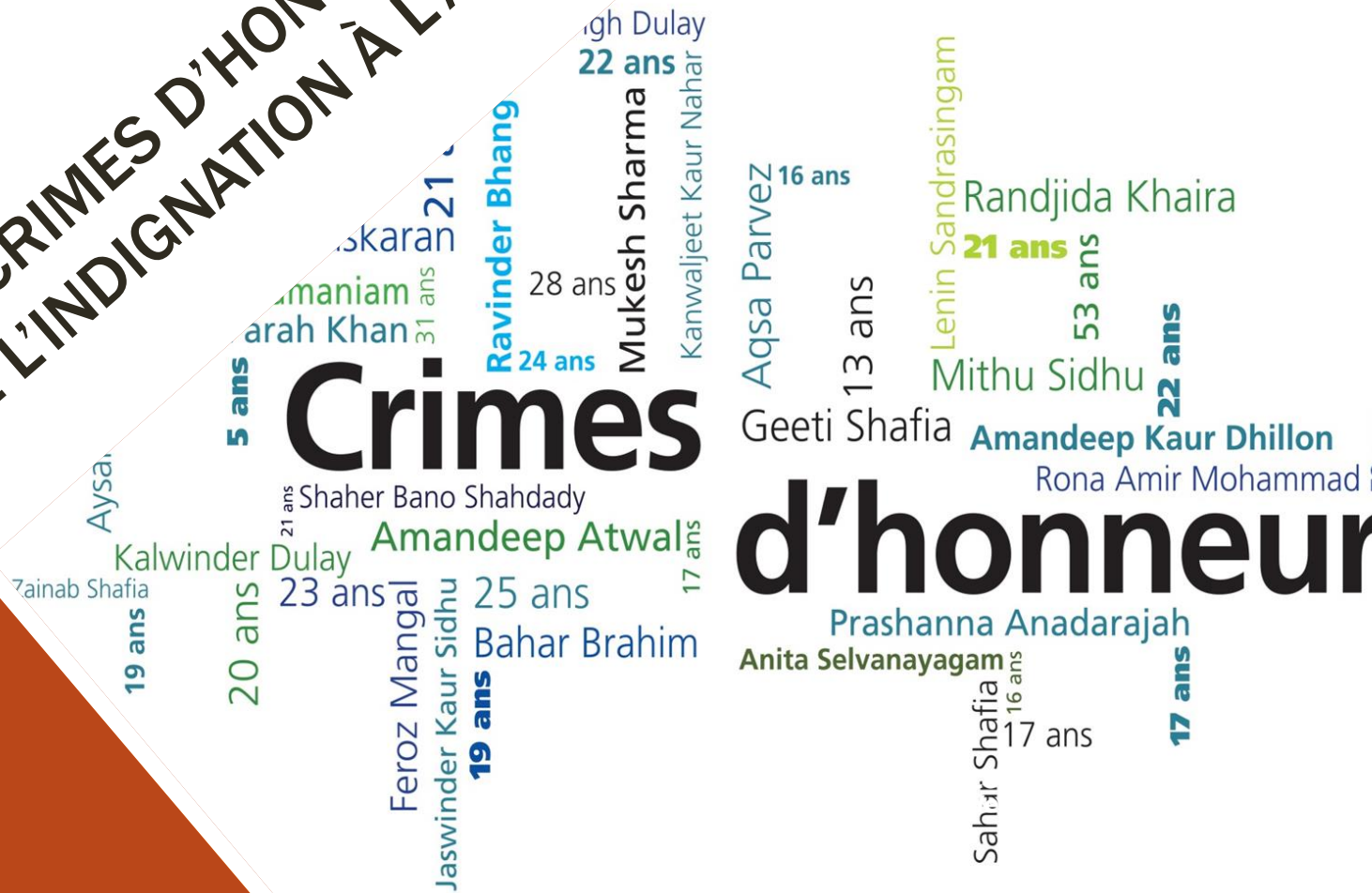


Conseil du statut de la

femme

LES CRIMES D'HONNEUR : DE L'INDIGNATION À L'ACTION



LE CONTEXTE

L'affaire Shafia, élément déclencheur d'une prise de conscience collective sur la réalité des crimes d'honneur



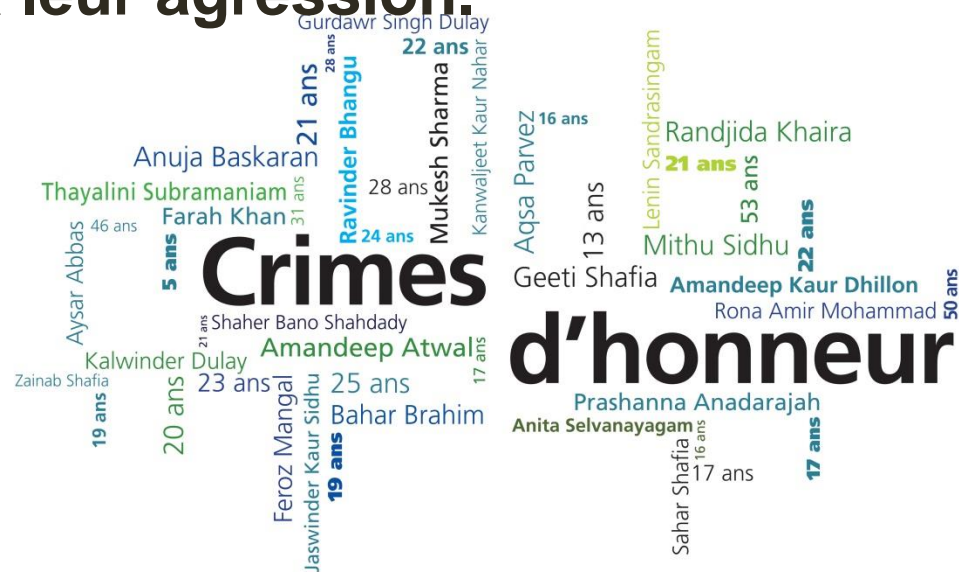
Mohamed, Tooba et Hamed Shafia



Zainab (19 ans), Sahar (17 ans) et Geeti Shafia (13 ans) ainsi que Rona Amir Mohamed (50 ans)

LES CRIMES D'HONNEUR AU CANADA

Depuis 1991, il y a eu **17 cas** de crimes d'honneur recensés au Canada, qui ont fait **26 victimes**, dont **5** ont survécu à leur agression.



UN CRIME D'HONNEUR, C'EST QUOI?

Diverses formes de violences basées sur l'honneur

- Le **contrôle excessif** des jeunes filles (vie sociale, sorties, etc.)
- Le contrôle de leur **sexualité**
- Les tests de **virginité**
- Les **mutilations** génitales féminines
- Le **suicide** provoqué
- Le **viol**
- Le **mariage forcé**
- Les **brûlures domestiques** prétendument accidentelles,
- Et ultimement, le **meurtre**



Entre le déni et la stigmatisation

Pour éviter ce double piège, aborder le sujet dans une double perspective, à la fois **féministe et antiraciste**.

Il faut pour cela reconnaître que :

- La violence basée sur l'honneur émane d'une **culture patriarcale commune**, et n'est pas exclusif à une seule culture ni à une seule religion;
- **Les cultures ne sont pas immuables**, il existe dans toute communauté des forces de changement internes qui luttent contre les pratiques traditionnelles préjudiciables;
- Le silence ou l'évitement ne font que renforcer les **comportements misogynes** qui nient les droits des femmes

TROIS ÉLÉMENTS CLÉS

1. Un **pouvoir de contrôle** sur la conduite d'une femme
2. **La honte** ressentie par un homme qui a perdu ce pouvoir de contrôle
3. Une **pression de la collectivité** ou de la famille qui contribue à aggraver la honte et à vouloir l'effacer

Les crimes d'honneur ont **un effet structurant** au sein d'une communauté.

Les justifications invoquées :

Dans le cas d'une **jeune fille**: le fait d'avoir ou soupçonnée d'avoir perdu sa virginité; d'avoir des fréquentations que les parents désapprouvent ou de refuser un mariage arrangé.

Dans le cas d'une **femme mariée**: le fait d'être soupçonnée d'infidélité; de refuser des rapports sexuels avec son mari; de lui désobéir ou de sortir sans sa permission; de dénoncer la violence conjugale ou de vouloir divorcer.

Dans le cas d'un **jeune homme**: le fait d'être associé au comportement jugé déshonorant d'une femme; s'il est homosexuel, il peut être soumis au mariage forcé.

Le mariage arrangé et le mariage forcé

Le consentement est l'élément qui distingue un mariage arrangé d'un mariage forcé. Mais la ligne de séparation est parfois ténue.

Tous les mariages forcés **sont** des mariages arrangés, mais tous les mariages arrangés **ne sont pas** des mariages forcés.

Une enquête nationale menée par SALCO, en 2010-2012, répertoriait **219 cas** de mariages forcés en Ontario, au Québec et en Colombie Britannique.

LACUNES IDENTIFIÉES ET PERSPECTIVES D'ACTION

- Des critères d'intervention et des mesures de **protection inadaptés** à cette réalité
- **Sous-estimation des risques** associés aux violences basées sur l'honneur
- **Absence de liaison** et de suivis entre les divers intervenants (police, services sociaux, école, DPJ, etc.)

LE MODÈLE BRITANNIQUE

- **Politique et plan d'action national**, adoptés en 2010
- **Loi de protection civile** contre mariages forcés, en 2007
- **Forced Marriage Unit**, crée en 2005
- **200 associations communautaires** impliquées
- **Formation spécifique sur l'honneur** aux intervenants
Mot d'ordre: « **Une seule chance!** »
- **Numéro 1-800...**

COMMENT PRÉVENIR?

- Miser sur **la formation** des intervenants sociaux
- Mener des **campagnes de sensibilisation** auprès des communautés touchées;
- Favoriser la participation des femmes vulnérables au **marché du travail** et leur **intégration sociale.**

RECOMMANDATIONS ET PISTES D'ACTION

- Adopter une **politique nationale et un plan d'action** de lutte contre les violences basées sur l'honneur;
- **Outils** adéquatement les intervenants;
- **Réviser la loi sur la protection de la jeunesse**;
- Examiner nos lois afin de mieux protéger les enfants et les adultes menacés de **mariage forcé**;
- Mise en œuvre d'une **stratégie de sensibilisation** au sein des communautés concernées par les mutilations génitales féminines et autres formes de violence basée sur l'honneur.

LES CRIMES D'HONNEUR: DE L'INDIGNATION À L'ACTION

Merci de votre
attention!

www.civ.uv.qc.ca



Crimes

d'honneur

